



## **L'industrie des produits forestiers est la première à réagir aux défis croissants que posent les changements climatiques**

*Le Conseil canadien du bois soutient l'annonce faite par l'Association des produits forestiers du Canada*

**OTTAWA, le 3 mai 2016** – Le Conseil canadien du bois (CCB) soutient le lancement du Défi « 30 en 30 » des changements climatiques de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) qui a eu lieu le 2 mai – un engagement qui vise à aider le Canada à réduire de 30 mégatonnes (MT) ses émissions CO<sub>2</sub> d'ici l'année 2030.

En tant que premier secteur à s'engager publiquement à soutenir les objectifs du gouvernement fédéral eu égard aux changements climatiques, l'annonce du Défi « 30 en 30 » de l'industrie des produits forestiers faite par l'APFC symbolise la contribution continue du secteur à prendre le virage vers une économie faible en carbone.

« Le Défi « 30 en 30 » est l'exemple par excellence qui illustre le rôle de leadership qu'exerce l'industrie des produits du bois pour ce qui est de la diminution des impacts environnementaux », déclare Michael Giroux, président du Conseil canadien du bois. « Les produits du bois renouvelables tirés des forêts gérées de manière durable au Canada permettent aux intervenants du secteur de la construction d'établir un équilibre entre la fonctionnalité et les objectifs de coûts, tout en intégrant les impacts environnementaux réduits sur l'environnement construit ».

L'APFC est en train d'élaborer une feuille de route détaillée pour illustrer la manière selon laquelle elle envisage de répondre au défi des changements climatiques - prévoyant enregistrer des succès clés par des pratiques actives d'aménagement forestier qui maximisent le stockage du carbone en forêt et stimulent la croissance des arbres, une utilisation accrue de produits forestiers et de technologies propres innovatrices pour remplacer les émissions des matériaux tirés de combustibles fossiles ainsi que l'amélioration de l'efficacité des usines.

Pour en savoir plus au sujet du Défi « 30 en 30 », veuillez aller à [http://www.fpac.ca/wp-content/uploads/FPAC\\_CCC\\_Small\\_ENGLISH-1.pdf?pdf=30by30ReportEnglish](http://www.fpac.ca/wp-content/uploads/FPAC_CCC_Small_ENGLISH-1.pdf?pdf=30by30ReportEnglish).

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Natalie Tarini  
Gestionnaire des communications  
[ntarini@cwcc.ca](mailto:ntarini@cwcc.ca)  
613 747-5544, poste 225